

### Versement Mobilité 2026 : une vague de changements que les employeurs ne peuvent plus ignorer !



À compter du 1<sup>er</sup> janvier 2026, le Versement Mobilité (VM) évolue sur une large partie du territoire français.

La nouvelle [Lettre Circulaire Urssaf LCIRC-2025-0000005](#) vient officialiser une série de hausses, baisses, créations de taux et modifications de périmètres touchant aussi bien les AOM, les syndicats mixtes que plusieurs régions.

Au programme :

- ✓ Nouveaux taux dans de nombreuses intercommunalités (Mont-de-Marsan Agglo, Lamballe Terre & Mer, Chartres Métropole, Pontivy Communauté...).
- ✓ Élargissement du Versement Mobilité Régional et Rural (VMRR) à plusieurs régions, dont la Nouvelle-Aquitaine, la Bretagne ou la Bourgogne-Franche-Comté.
- ✓ Réorganisations importantes dans certains périmètres (fusion de codes partenaires, ajustements en cascade dans l'Oise).
- ✓ Des impacts directs sur la paie et les déclarations sociales dès janvier 2026.

Pour les employeurs, [hashtagDRH](#), [hashtagDGS](#) et gestionnaires de paie, l'enjeu est clair :

- ☞ anticiper les changements,
- ☞ sécuriser les DSN,
- ☞ éviter les erreurs de taux dès le premier bulletin de l'année.

Le Versement Mobilité reste un sujet technique mais stratégique. Ces ajustements montrent combien sa gouvernance locale influence directement les obligations sociales des employeurs.

💬 Avis : Cette [lettre-circulaire](#) est typique des ajustements techniques de fin d'année, mais son impact est très opérationnel pour les employeurs. Le sujet est souvent sous-estimé alors qu'il conditionne directement la conformité DSN. En faire un post LinkedIn clair et pédagogique, comme ci-dessus, valorise votre expertise et répond à un besoin fort de sécurisation des pratiques en paie publique.

[Télécharger1764945876682](#) *LETTRE CIRCULAIRE VM LCIRC-2025-0000005*

